

Compte-rendu de l'assemblée générale des étudiants du mercredi 6 décembre 1978

Président d'assemblée: Alain Bourgeois
Secrétaire d'assemblée: Jean Cartier.

M.F. Pépin secondé par R. Déchambault:
Il est proposé en accord avec les articles 31-b et 33 du code de la C.S.N. la reprise du débat déposé par la dernière assemblée sur les comités afin de procéder à l'élection des membres du comité de coordination dont le mandat fut éternisé à la dernière assemblée;

Demande de vote par Christian Chansonney.

Rejeté à majorité.

Mark Palmer et Michelle Tardif enregistrent leur dissidence.

Le président prend la décision de ne plus recevoir de proposition privilégiée avant que l'ordre du jour soit adopté.

Marie France Pépin en appelle de sa décision. L'assemblée maintient la décision du président.

Alain Brunel secondé par M. J. Therrien:

Présentation de l'ordre du jour:

- 1- Information A): Situation nationale
 - 1- Bilan (30 minutes)
 - 2- Questions (30 min).
- 2- Moyens de pression
- 3- Levée de l'assemblée.

Amendement:

Inclure rapport du conseil central élargi de L'A.N.E.Q. et négociation avec le M.E.Q.
Rejeté à majorité.

Amendement:

- 1- Procédure du vote secret
- 2- Rapport situation nationale
- 3- Récupération
- 4- Moyens de pression
- 5- Varia.
- 6- Levée de l'assemblée.

Simon Gauthier secondé par Daniel Mc Cord.

La question préalable est demandée.

L'Assemblée est prête à voter.

Amendement adopté à majorité.

Sylvain Segard secondé par J.A. Landry:

Il est proposé d'enlever la limite de temps.

Question de privilège:

Il est proposé d'ajourner l'assemblée et de la reprendre vendredi à midi.

Rejeté à majorité.

Le président André Bourgeois se démissionne, l'Assemblée accepte sa démission.

Election d'un nouveau président:

Jean Soublière propose Mario Lanthier.

Élu à majorité.

Le président demande l'élection d'un conseiller technique:

Pierre Boucher est élu à majorité.

Retour à l'amendement proposé,

François Racicot demande la question préalable.

Rejeté à majorité.

Sylvain Segard, Jean Soublière, Robert Deschambault et Anne Marie Villard enregistrent leur dissidence.

On demande de reconsidérer le vote;

La décision est maintenue;

Jean Soublière enregistre sa dissidence.

R. Deschambault secondé par J. A. Landry.

Amendement de prolonger le temps de discussion à 30 minutes.

Juliette Huot secondé par Robert Lévesque;

Question préalable demandée:

Adopté à majorité.

Michel Beudelais secondé par Sonia Hamel:

La question préalable est demandée.

L'assemblée est prête à voter;

Adopté à majorité.

Point 1:

Ivan Constantineau secondé par R. Lemieux:

Il est proposé que la décision de recourir au scrutin secret soit votée sans discussion, sans secondé, à majorité simple.

Robert Lévesque secondé par Sonia Hamel:

Il est demandé la question préalable.

Adopté à majorité.

Sylvain Segard secondé par R. Dechambault:

Il est proposé de décréter le huis-clos face aux membres de l'administration.

Yvan Boucher secondé par Marie Desroches;

La question préalable est demandée;

Adopté à majorité.

Adopté à majorité.

Sylvain Segard secondé par R. Dechambault:

Il est proposé de décréter le huis-clos face aux membres de l'administration.

Yvan Boucher secondé par Marie Desroches;

La question préalable est demandée;

Adopté à majorité.

Michel Aubert secondé par Liliane Chénier:

Proposition dilatoire de passer directement sans discussion au point suivant de l'ordre du jour;

Adopté à majorité.

Point 2:

Sylvain Segard:

Il est proposé de retirer la limite de temps sur l'information et les questions sur la lutte actuelle;

Adopté à majorité.

Proposition dilatoire pour ajourner le débat.

Adopté à majorité.

Point 3:

Michel Tassé secondé par R. Déchambault:

Il est proposé le protocole de retour au cours suivant:

(voir feuille à part)

Emmanuel Maicas secondé par C. Chantigny:

Proposition dilatoire:

Il est proposé que le point récupération soit ajourné jusqu'à la fin du point "moyens de pressions".

Adopté à majorité.

Point 4. Moyens de pression:

J. Bellavance secondé par R. Dechambault:

Il est proposé qu'on procède à l'élection de 3 délégués pour le Conseil central élargi à Québec pendant la fin de semaine du 8 au 10 décembre.

Adopté à majorité.

Les 3 délégués sont:

Marie France Bazzo,
Jean Soublière et
Pierre Gaudreau.

Alain Brunel secondé par Jean Plamondon:

Proposition de privilège pour suspendre les procédures pour 30 minutes avec droit de parole pour tous les délégués.

Rejeté à majorité.

M.F. Pépin secondé par R. Deschambault:

1- Il est proposé de donner un appui aux 12 revendications mises de l'avant par l'ANEQ;

2- De faire un débrayage jusqu'au mercredi 13 décembre;

3- Que l'AECSL dénonce l'administration pour avoir fermé les portes du collège et empêché que les cours du soir (éducation permanente) se donnent normalement;

4- De dénoncer l'administration pour avoir empêché que les cours des programmes de formation de main d'oeuvre du Canada (P.F.M.C.)

se déroulent normalement.

François St-Aubin secondé par Sylvie Gagnon:

Proposition privilégiée de scinder la proposition en 2: les points 1 et 2 formant une proposition et 3 et 4 en formant une autre.

Marie France Pépin pose la question préalable.

Adopté à majorité.

Proposition de discuter des articles 1 et 2 de la proposition;

Proposition de tenir un scrutin secret;

Rejeté à majorité;

On demande de reconsidérer le vote;

Décision maintenue.

R. Deschambault secondé I. Constantineau:

Il est proposé que l'article 73 du code soit modifié pour la présente assemblée, selon les modalités suivantes:

La question préalable devra être posée au micro, au tour de parole du proposeur, et qu'il y ait 5 intervenant pour et 5 intervenants contre une proposition.

Adopté à majorité.

On demande un recomptage,

La décision de l'assemblée est maintenue.

On revient sur la proposition d'appui aux revendications de l'ANLQ et de grève jusqu'à mercredi prochain:

Marie Richard secondé par Louise Delbois:

Amendement:

Il est proposé que le débrayage dure jusqu'à lundi ou une assemblée générale aura lieu.

Rejeté à majorité.

Question préalable est demandé, en laissant terminer la liste des intervenants.

Vote à l'aide de 5 équipes de 2 scrutateurs

(1 pour et 1 contre par équipe selon la méthode assis-débout).

Pour: 404, 43.3%

Contre: 508, abstention: 21. 2.3%

54.4%

Michelle Tardif et R. Deschambault enregistrent leur dissidence.

François Racicot secondé par Maryse Charest:

Il est proposé de rentrer au cours à compter de jeudi 7 décembre à 8.00 heures. AM.

Sylvain Segard secondé par Jean Bourreau:

Amendement: que la rentrée s'effectue lundi matin prochain.

Alain Molette secondé par Jean Soublière:

Proposition privilégiée de reprendre le débat ajourné sur la question de la récupération:

Robert Deschambault et M. F. Pépin se retirent en tant que proposeur et secondé de cette proposition.

L'Assemblée accepte de conserver la proposition sur la table sur demande du président.

Les nouveaux proposeur et secondé sont:

Yvan Boucher et Pierre Raymond.

Amendement:

Que jeudi et vendredi 7-8 décembre soient reconnues comme journées de rattrapage et qu'aucune entente individuelle prof/étudiant ne soit faite avant qu'il y ait eu entente avec les départements.

Adopté à majorité.

Alain Brunel secondé par J.A. Landry:

Qu'il y ait assemblée générale spéciale (sur un seul sujet): rapport des négociations, lundi à 10:30 hres A.M. pour prendre connaissance des négociations et statuer si ça nous convient.

Adopté à majorité.

Robert Lévesque secondé par Michel Hamel:

Il est proposé la question préalable, sur la proposition principale (protocole de rentré aux cours) telle qu'amendée.

Adopté à majorité.

Jean Soublière secondé par Martin Léveillé:

Il est proposé que seuls les membres de l'exécutif soient aptes à négocier avec l'administration.

Robert Lévesque:

Amendement:

Que si l'administration décrète un huis-clos l'exécutif négocie aussi.

Adopté à majorité.

Amendement:

Il est proposé que 2 personnes par concentration puissent participer aux négociations avec l'exécutif, que si l'administration décrète un huis-clos, l'exécutif négocie; de même que l'exécutif demande à rendre les séances publiques.

Alain Brunel demande la question préalable.

Adopté à majorité.

Vote sur la proposition principale:

Il est proposé qu'il y ait une assemblée générale spéciale (sur un seul sujet) lundi à 10: A.M. pour prendre connaissance des négociations du protocole de retour et pour statuer si ça nous convient. Cette assemblée porte sur un seul sujet: rapport des négociations.

Amendement:

Que l'assemblée devienne régulière. La question préalable est demandée;

Rejeté à majorité.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée:

Adopté à majorité.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée:

Adopté à majorité.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée:

Adopté à majorité.

Marie Charles Brosso secondé par Gilles B...

que:

Il est proposé de lever l'assemblée.

Adopté à majorité.